

La division exerce une surveillance sur les associations volontaires de récupération qui doivent s'inscrire auprès d'elle et lui faire rapport. Il existe quelque 1,752 associations de récupération inscrites, dont 69 p. 100 ont fait rapport. On compte en outre environ 2,000 associations telles que les sections de la Croix Rouge, de l'Armée du Salut, de la Légion Canadienne, des Chevaliers de Colomb, etc., qui accomplissent de la récupération volontaire.

La division fait un travail de publicité. Elle entreprend des campagnes d'annonces et de propagande, destinées à donner conscience au public de l'importance de la récupération. Elle s'emploie également à faire connaître les articles dont la récupération lui est indiquée comme la plus nécessaire à l'effort de guerre.

Forme de l'organisation des comités volontaires

Le Comité a étudié les modèles d'associations volontaires de récupération fonctionnant en diverses agglomérations, dans les différentes parties du pays.

La forme de l'organisation et les méthodes adoptées manquent beaucoup d'uniformité. Ce n'est pas surprenant, et ce n'est pas forcément une faiblesse. Les différences entre les parties du pays, les différences locales, entrent en ligne de compte; et l'on doit utiliser la forme d'organisation la mieux adaptée à chaque endroit.

Le succès dépend, dans une large mesure, de l'habileté des organisateurs et de l'enthousiasme des travailleurs, dans chaque comité. L'établissement d'un modèle particulier d'organisation ne suffit pas à créer ces facteurs essentiels.

Néanmoins, ces facteurs essentiels assurés, une bonne organisation contribuera au succès.

Le Comité a reçu des témoignages relatifs à ce qu'on appelle "Le Plan du Comité des citoyens" (The Citizens Committee Plan) et "Le Plan du Bloc des associations volontaires" (The Block Plan for Volunteer Organization); et il estime que ces plans méritent d'être étudiés par les groupements intéressés. Le Plan du Bloc envisage la création d'un Comité général des citoyens, coordonnant tous les services auxiliaires de guerre locaux avec des sous-comités, dont l'un sera le Comité de récupération. D'autres comités se rapportent à divers services auxiliaires de guerre, et les recettes de la récupération servent à soutenir ces services. Le plan est d'abord conçu pour une agglomération urbaine, divisée pour la circonstance en zones, secteurs et blocs, dont chacun possède un chef.

A l'heure actuelle, une soixantaine d'agglomérations dans tout le Canada ont été organisées sur cette base, et l'ont trouvée bonne.

Les autorités municipales prêtent souvent leur concours au travail de récupération. Le Comité est d'avis que les corps municipaux, urbains et ruraux, constituent la base locale et permanente autour de laquelle devraient s'organiser la récupération et les campagnes des services de guerre. Leur contact étroit avec les individus de la municipalité et la permanence de leur organisation les préparent à ce rôle. Il n'est pas nécessaire que le corps municipal accomplisse lui-même le travail de récupération, mais il doit assumer la responsabilité de sa bonne organisation. En assumant cette responsabilité en temps de guerre, il se préparerait à rendre de précieux services, en matière de conservation et de récupération, après la guerre et en temps de paix. Le Comité recommande, en conséquence, que cette suggestion soit prise en sérieuse considération.

Comités volontaires de récupération

Des représentants des divers comités de récupération ont témoigné devant le Comité.

Ces comités se sont occupés des articles qu'on les avaient engagés à récupérer, tels que: déchets de métaux; caoutchouc; déchets de papier; chiffons; gras, graisses et os; verre.